Affichage

0040

Département de la Mayenne
Commune de Bazougers

Date de convocation :
03/06/2021

Nombre de conseillers :

Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12

Séance du 10 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix juin, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Bazougers, convoqués en réunion ordinaire, se sont réunis à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Jérôme Landelle.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme LEVEILLE Emilie	1er adjointe	M. JEANNIN Jean-Luc	Conseiller municipal
M. BRECIN Wilfrid	2ème adjoint	Mme DEPRES Magalie	Conseillère municipale
Mme PELMOINE Naura	3ème adjointe	M. DOUILLET Bertrand	Conseiller municipal
Mme DAUPHIN Maryline	Conseillère municipale	M. GUILMEAU Mickaël	Conseiller municipal
M. MAHIER Jérôme	Conseiller municipal	M. LHUILLIER Pascal	Conseiller municipal
	Conseillère municipale	M. TOLAZZI Bruno	Conseiller municipal
	Conseiller municipal		Conseillère municipale

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : Mme GAHERY Estelle, M. HEVIN Alain, Mme GAGEOT Sylvie

A été élu secrétaire de séance : M. TOLAZZI Bruno

Ordre du jour :

1. Approbation des Conseils Municipaux du 8 avril et 18 mai 2021
2. Devis pour un aménagement au plan d'eau
3. Subventions aux associations communales
4. Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : transfert de compétence mobilité
5. Chantier argent de poche pour les vacances d'été
6. Devis pour l'achat d'autolaveuses
7. Questions diverses

Approbation compte rendu des Conseils Municipaux de 8 avril et 18 mai 2021

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal si les comptes rendu des séances du 8 avril et du 18 mai 2021 peuvent être approuvés.

Le Conseil Municipal après délibération,
DECIDE : d'approuver les comptes rendu du 8 avril et du 18 mai 2021
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

DCM 2021-038 : Devis pour un aménagement au plan d'eau

Madame Pelmoine informe les élus que nous avons reçu des devis pour l'aménagement de clôture en bois au plan d'eau communal, au niveau des structures de jeux des petits. Cet agencement permettra de sécuriser l'aire de jeux et le terrain de tennis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte le devis de l'entreprise La Jourdanière d'un montant de 2 624.10 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

DCM 2021-039 : Subventions aux associations communales

Madame Pelmoine présente les travaux de la commission vie associative et sportive concernant les subventions 2021 attribuées aux associations. Madame Pelmoine explique que la commission a privilégié les associations de Bazougers.

		2021
APEL ECOLE PRIVEE	arbre de noël et transport	17 €
	classes déplacées et Sorties pédagogiques	43 €
	soit Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	***60 €***
OCCE ECOLE PUBLIQUE	arbre de noël et transport	17 €
	classes déplacées et Sorties pédagogiques	43 €
	soit Montant plafond, par enfant inscrit à la rentrée scolaire et habitant Bazougers, sur présentation des justificatifs de dépenses	***60 €***
FUTSAL Bazougers		***900 €***
FOOTBALL CLUB		***1 500 €***
GROUPEMENT DE DEFENSE DES CULTURES (subvention fonctionnement)		***300 €***
ASSOCIATION DE PECHE		***300 €***
TENNIS DE TABLE		***600 €***

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- Décide d'attribuer les subventions présentées ci-dessus

DCM 2021-040 : Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : transfert de la compétence mobilité

La Commission Environnement et Développement durable de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, réunie le 4 février dernier, a proposé la prise de la compétence « Mobilité » pour les raisons suivantes :

- La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019

- Redéfinit le schéma type d'organisation territoriale de la compétence « Mobilité » autour de 2 niveaux de collectivités :
  - La Région, Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) régionale pour un maillage du territoire à son échelle ;
  - L'intercommunalité, AOM locale, échelon de proximité pour favoriser des solutions adaptées aux besoins de chaque territoire.
- Prévoit que la coordination entre ces deux échelles d'intervention se fait au niveau du bassin de mobilité. Cette coordination :
  - Pilotée par la Région
  - Se traduit par un contrat opérationnel de Mobilité

- La Région des Pays de la Loire est favorable à la prise de la compétence « Mobilité » par les intercommunalités pour :
  - La collaboration des services ;
  - La clarification des rôles et des responsabilités ;
  - Le développement possible de services complémentaires ;
  - Si l'intercommunalité ne prend pas cette compétence juridiquement, elle ne disposera pas de fondement juridique pour exercer des actions dans ce domaine.
- La mise en place du bassin de mobilité du Sud Mayenne :
  - Le Pays de Meslay-Grez sera rattaché au bassin de mobilité Sud Mayenne, composé de 3 AOM différentes, à compter du 1er juillet 2021 avec les Pays de Château-Gontier et de Craon ;
  - Le GAL Sud-Mayenne souhaite lancer l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié à l'échelle du bassin de mobilité, à compter du 1er juillet 2021 pour une durée d'un semestre, qui permettra de :
    - Faire un état des lieux de l'existant (déplacements, services...) et des besoins de la population ;
    - Elaborer un document de planification représentant la feuille de route pour permettre à chaque intercommunalité de définir, dans un deuxième temps, les contours précis de leurs projets en matière de « Mobilité » ;
    - Constituer un outil de programmation qui sera intégré dans le Contrat Opérationnel de Mobilité qui sera mis en place à l'échelle du bassin de mobilité Sud Mayenne ;
    - Constituer un comité annuel des Partenaires, à l'échelle du bassin de mobilité Sud Mayenne, qui sera l'outil d'animation et de concertation.

Il est rappelé que le transfert de la compétence « Mobilité » ne signifie pas que la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez va prendre en charge les services organisés par la Région sur le Territoire, ni l'obligation de mettre en place des projets ou des services à l'avenir.

A court terme, elle va permettre à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez de mener des projets d'investissement tels que la création de liaisons douces puis plus globalement de réfléchir et d'organiser les services en matière de mobilité, en fonction des choix politiques des élus communautaires.

Les élus du Conseil communautaire précisent qu'ils veulent que les services de transports actuellement organisés par les Communes restent du ressort communal. Si des Communes gèrent du transport scolaire ; il est demandé que la Communauté de communes délègue à ces Communes la gestion des transports scolaires, conformément aux dispositions de l'article L3111-9 du code des transports. Si des Communes gèrent d'autres services de transports, il est demandé que toutes les modalités soient étudiées et prises afin que ces Communes continuent de les gérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-17 ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°53-2019-03-29-001, en, date du 29 mars 2019, constatant les statuts de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du Pays de Meslay-Grez, réuni le 30 mars 2021, relative au transfert de la compétence Mobilité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Transfère la compétence « organisation de la mobilité » à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et approuve la modification statutaire suivante en intégrant une nouvelle compétence au titre de ses compétences facultatives : « VII- Organisation de la mobilité » ;
- Approuve le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez sur l'ensemble de son ressort territorial en lien avec la Région qui continuera à exercer ses compétences en matière de :
    - Services réguliers de transport public ;
    - Services à la demande de transport public ;
    - Services de transport scolaire ;
- Donne pouvoir au Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- Autorise le Maire à signer tous documents inhérents à ce transfert de compétence.

DCM 2021-041 : Chantier argent de poche pour les vacances d'été

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous allons accueillir des jeunes pendant les vacances d'été pour réaliser différentes missions sous la responsabilité du responsable technique et qu'il est nécessaire de leur verser une indemnité.

Vu la proposition de la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez de mettre en place un chantier « argent de poche » sur la commune de Bazougers la semaine du 19 au 23 juillet,

Vu le dispositif concernant l'ensemble des adolescents de 16 à 18 ans pour effectuer des petits chantiers de proximité participant à l'amélioration de leur cadre de vie à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnité portée à 15€/jour dans la limite d'un travail de 3 heures par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'indemniser les jeunes pour 5 demi-journées effectuées le matin de 9 h 00 à 12 h 00 sur la base de 5,00 € de l'heure.

DCM 2021-042 : Devis pour l'achat d'autolaveuses

Monsieur le Maire informe les élus que nous prévoyions l'achat d'une autolaveuse pour nettoyer l'école Simone Veil. Pour la salle des sports, nous souhaitons aussi acheter une autolaveuse autoportée pour nettoyer le sol sportif et une laveuse standard pour le nettoyage de l'entrée, du couloir et des vestiaires.

Nous avons reçu les devis suivants :

Site et type de matériel	Entreprises	
	SMDN	Apro hygiène
Ecole Simone Veil – autolaveuse CT30B45	3 584.17 €	3 198.55 €
Salle des sports – autoportée CT80BT55 pour le sol sportif	8 423.69 €	8 813.38 €
Salle des sports – laveuse pour les vestiaires, sanitaires et entrée	2 148.18 €	2 131.95 €

Séance du 10 juin 2021
Délibérations prises du n° 2021-038 à 2021-042

Numéro de délibération	***Objet de la délibération***
2021-038	Devis pour un aménagement au plan d'eau
2021-039	Subventions aux associations communales
2021-040	Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : transfert de la compétence mobilité
2021-041	Chantier argent de poche pour les vacances d'été
2021-042	Devis pour l'achat d'autolaveuses

LEVEILLE Emilie		BRECIN Wilfrid		PELMOINE Naura	
DOUILLET Bertrand		MAHIER Jérôme		DAUPHIN Maryline	
HEVIN Alain	Absent excusé	JEANNIN Jean-Luc		GAGEOT Sylvie	Absente excusée
DEPRES Magalie		GUILMEAU Mickaël		LHUILLIER Pascal	
TOLAZZI Bruno		GAHERY Estelle	Absente excusée		

TOTAL DU DEVIS	*14 156.04 € TTC*	*14 143.89 € TTC*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Prend acte de ces devis,
- Autorise l'achat du matériel prévu pour la salle des sports, auprès de la société la mieux disante, dans l'hypothèse où la CCPMG ne prendrait pas en charge ce type de matériel dans le cadre de la construction de la salle des sports.
- Valide l'achat du matériel prévu pour l'entretien de l'école Simone Veil.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe les élus que nous allons adhérer à la Fondation du Patrimoine. Cette adhésion permettra à la Fondation de nous aider à mobiliser du mécénat et ainsi, des personnes attachées à la valorisation du patrimoine pourront apporter une contribution financière à d'éventuels travaux sur nos bâtiments.
- Une parcelle est réservée dans le lotissement des Roseaux.

Rapport des commissions

Commission vie locale et environnement :

Madame Pelmoine fait le compte rendu :

- Au plan d'eau, quatre peupliers ont été abattu. Du gui a été enlevé sur plusieurs arbres autour du plan d'eau.
- Nous avons obtenu le label « Terres de jeu 2024 ». La commission doit à présent travailler sur différentes actions qui pourraient être menées.

Commission affaires sociales

Madame Léveillé fait le compte rendu :

- Le repas des ainés sera organisé le dimanche 24 octobre 2021.
- Le mercredi, au centre de loisirs, les enfants vont réaliser des maisons à insectes qui seront ensuite installées sur la commune.

Commission infrastructures :

Monsieur Brécin fait le compte rendu :

- La vitre du préau de l'école publique Simone Veil a été remplacée par Monsieur Nicolas Godard.

Prochain conseil fixé au jeudi 2 juillet 2021. Une visite de la salle des sports est prévue au début de la prochaine séance de Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 h 45, le 10 juin 2021
Fait et délibéré le 10 juin 2021.

Le Maire,
Jérôme Landelle

MAIRIE DE BAZOUGERS